

**Modalités d'admissions en 1^{ère} année
Du Premier Cycle à ESIEE Paris
Pour candidats hors système éducatif français
et candidats libres du système éducatif français**

Conditions d'admission pour une inscription en 1^{ère} année du Premier Cycle :

- Etre en Terminale scientifique en 2020/2021
- Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique session 2020 mention Très Bien

Calendrier Admissions

Admissions	Dates 2021
Date ouverture des inscriptions	20 janvier
Date limite d'inscription	15 mars
Date limite de réception du dossier	31 mars
Résultat d'admission	Mi-mai
Date limite de confirmation d'entrée	1 ^{er} juillet

Sélection - Constitution et envoi du dossier de candidature

Les documents demandés ci-dessous sont à envoyer à l'adresse admissions@esiee.fr, en **UN SEUL ET UNIQUE PDF avant le 31 mars MIDI.**

Tout dossier INCOMPLET ne sera pas traité par un jury. Après étude du dossier de candidature, le jury détermine si le candidat est admis ou non.

- Une copie des 3 trimestres ou des 2 semestres des notes obtenues en Première
- Une copie des 3 trimestres ou des 2 semestres des notes obtenues en Terminale
- Une copie du relevé des notes obtenues au Baccalauréat si obtention en 2020 ou 2019
- Une copie des notes obtenues à ce jour en Bac+1 et sur les 2 années (si obtention baccalauréat en 2019)
- Une lettre de motivation manuscrite de préférence
- Un curriculum vitae avec photo
- Une photocopie recto + verso de votre passeport

Aucun relevé de notes ne doit manquer. Toute absence de bulletin doit être justifiée sur papier libre.

Admission et confirmation d'entrée

Si vous êtes admis, l'admission ne sera définitive qu'après un paiement en ligne d'un acompte. Cet acompte sera déductible des frais de scolarité de l'année 2021/2022. Cette somme n'est pas remboursable en cas de désistement.

La rentrée est fixée début septembre. La date précise vous sera communiquée ultérieurement.

Frais de scolarité

1^{ère} année et 2^{ème} année : 7800 € par an – Cycle ingénieur en 3 ans : 8100 € par an

Toutes les informations administratives et scolaires seront vérifiées au moment de la rentrée.
Toute fausse déclaration ou information erronée entraînera l'exclusion immédiate du candidat.
